

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2026

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : sept

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal

Étaient présents :

Mesdames : BERNE Catherine - GUENOT Lucienne - TRONCIN Emmanuelle

Messieurs : GIRINAL Jean-Marc – KLINGUER Rémy – LEGAY Olivier - PAGET Olivier

Absents excusés : GRANDJEAN Isabelle (donne procuration à Rémy KLINGUER) - HUMBERT Rachel - SMEDLEY Marie-Hélène

Absent : DUSCHENKO André.

Madame GUENOT Lucienne est élue secrétaire.

Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2026 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026 et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le projet présenté par le Maire.

1 / Vote des taxes :

Le Maire présente l'état n° 1259, qui récapitule les taux des taxes locales applicables à la commune. Ces taux se décomposent comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 31,73 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 26,95 %
- **Taxe d'habitation** : 3,81 %

- Produits attendus 114 416.00 €
- Ressources fiscales indépendantes – 62 180.00 €

Total prévisionnel au titre de la fiscalité locale 2026 = 52 2636.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état n° 1259 présenté par le Maire et autorise ce dernier à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

2 / Vote du CFU :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, notamment la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, ainsi que des taux des contributions et produits afférents ;

Après que Madame le Maire se soit retiré de la salle,

Sous la présidence de Monsieur Rémy KLINGUER, élu président de séance,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel que présenté.
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

3 / Devis côté jardin :

Le Maire présente un devis de prestation de la société côté jardin pour l'entretien de la commune pour l'année 2026 et propose de le valider.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis de la société côté jardin présenté par le Maire et autorise ce dernier à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

3/ Désignation des délégués aux différentes commissions :

Le Maire explique qu'il convient de procéder à la désignation des délégués aux commissions. Ont posé candidatures pour les commissions suivantes :

Commission de contrôle des listes électorales	1 conseiller municipal 1 délégué du Préfet	GUENOT Lucienne PAGET Olivier
Commission communale des impôts directs	6 titulaires 6 suppléants	PAGET Olivier PATOUX Clotilde KLINGUER Rémy HURTER Martine DIDIER Tony PETITJEAN Elise DE SCEY François BASTIEN Lionel GAUTHEROT Michel MARTIN Dominique LEGROS Laurence LAMIDIEU Lionel DAMPENON Christine TRONCIN Vincent SERGENT Evelyne LAPLACE Daniel GRIVEL Pierre ROBIN Colette COSTILLE Fabrice

		PETIT Estelle RACINE Didier NIALON Michel
--	--	---

4/ Taxe d'affouage 2024 :

Le Maire explique qu'il y a eu 7.5 parts d'affouages pour l'année 2024. 29 stères ont été distribués au prix de 5 € le stère soit 145.00 € la part complète.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, valide le prix de 5 € 00 par stère et autorise le maire à signer tous les documents relatifs

Vote : 5 Pour – 1 Contre – 2 Abstentions

5/ Taxe d'affouage 2025 :

Le Maire explique qu'il y a eu 5.5 parts d'affouages pour l'année 2025. 22 stères ont été distribués au prix de 7 € le stère soit 155.00 € la part complète.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, valide le prix de 7 € 00 par stère et autorise le maire à signer tous les documents relatifs

Vote : 5 Pour – 1 Contre – 2 Abstentions

Les sujets « d'État d'assiette et destination des coupes » et « travaux sylvicoles » ont été ajournés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

La Maire



Catherine BERNE



